

**OBJET**      **Fonds exceptionnel d'Investissement (FEI) 2017**  
Approbation du plan de financement des opérations  
Autorisation de signer les conventions de financement et les actes y afférents

---

Dans le cadre du programme d'investissements publics en matière d'équipements structurants, la Ville a présenté quatre demandes de financement, qui ont chacune obtenu par notification en date du 5 avril dernier, une subvention au titre du Fonds exceptionnel d'Investissement (FEI) Outre-Mer pour l'année 2017. A ce jour, il convient de procéder à la validation des plans de financement des opérations afin de pouvoir mobiliser les fonds.

Ces derniers sont les suivants :

**1 - Amélioration de l'accessibilité des écoles des hauts de Saint-Denis - 2ème tranche**

Coût prévisionnel HT	FEI 2017	Taux	Ville	Taux
2 333 090 €	1 500 000 €	64,3 %	833 090 €	35,7 %

**2 - Réalisation de l'équipement sportif "Academy des Camélias"**

La demande de subvention portera sur les lots relatifs à la construction :

Coût HT	FEI 2017	DDU	Département	ANRU	VILLE
3 271 318,30 €	1 700 000,00 €	363 924,00 €	409 750,00 €	605 936,00 €	191 708,30 €

**3 - Réhabilitation du Stade Jean Ivoula**

Coût prévisionnel HT	FEI 2017	Taux	Ville	Taux
3 300 000 €	1 000 000 €	30,30 %	2 300 000 €	69,70 %

**4 - Pôle de développement agrobiologique de Saint-François**

Par Délibération n° 16/7-24 du 17 décembre 2016, un plan de financement prévisionnel avait été validé par le Conseil municipal. Celui-ci est modifié comme suit :

Coût prévisionnel HT	FEI 2017	Taux	Ville	Taux
3 895 575 €	2 000 000 €	51,34 %	1 895 575 €	48,66 %

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20170923-176013-DE Date de télétransmission : 03/10/2017 Date de réception préfecture : 03/10/2017
---

Au vu des éléments exposés, je vous demande :

- 1° d'approuver les plans de financement de ces opérations ;
- 2° de m'autoriser (ou mon représentant) à signer la convention de financement au titre du FEI pour ces opérations ainsi que tous les actes y afférents.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170923-176013-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2017  
Date de réception préfecture : 03/10/2017

**OBJET**      **Fonds exceptionnel d'Investissement (FEI) 2017**  
 Approbation du plan de financement des opérations  
 Autorisation de signer les conventions de financement et les actes y afférents

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°17/6-013 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur JAVEL François au nom de la commission « Affaire Générale / Entreprise Municipale » ;

Sur l'avis favorable de ladite commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve les plans de financement des opérations suivantes :

**1 - Amélioration de l'accessibilité des écoles des hauts de Saint-Denis - 2ème tranche**

Coût prévisionnel HT	FEI 2017	Taux	Ville	Taux
2 333 090 €	1 500 000 €	64,3 %	833 090 €	35,7 %

**2 - Réalisation de l'équipement sportif "Academy des Camélias"**

Coût HT	FEI 2017	DDU	Département	ANRU	VILLE
3 271 318,30 €	1 700 000,00 €	363 924,00 €	409 750,00 €	605 936,00 €	191 708,30 €

**3 - Réhabilitation du Stade Jean Ivoula**

Coût prévisionnel HT	FEI 2017	Taux	Ville	Taux
3 300 000 €	1 000 000 €	30,30 %	2 300 000 €	69,70 %

Accusé de réception en préfecture  
 074 210740115 20170923 176013 DE  
 Date de télétransmission : 03/10/2017  
 Date de réception préfecture : 03/10/2017

#### 4 - Pôle de développement agrobiologique de Saint-François

Coût prévisionnel HT	FEI 2017	Taux	Ville	Taux
3 895 575 €	2 000 000 €	51,34 %	1 895 575 €	48,66 %

#### **ARTICLE 2**

Autorise le Maire (ou son représentant) à signer la convention de financement du FEI pour chaque opération.

#### **ARTICLE 3**

Les recettes correspondantes seront imputées au Budget principal sous le chapitre 13, article 1322.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20170923-176013-DE  
Date de télétransmission : 03/10/2017  
Date de réception préfecture : 03/10/2017

Signé électroniquement par :  
Le Maire  
02/10/2017



Gilbert ANNETTE